



Se renseigner au siège.



SNUipp Réunion



- Numéro 148

Novembre Décembre 2012 Janvier 2013

Déposé le 04/12/12

CPPAP 0913S07976

Une forte participation pour la première journée de formation syndicale du 02 Novembre au Tampon

Page 3

Permutations informatisées

Page 6



Elections de la FSU

Page 5

Une réorganisation à négocier...

Comment accepter une refondation basée sur les besoins de l'école quand le Ministère semble prendre pour habitude d'annoncer les modalités des réformes avant de consulter sérieusement les personnels?

La majorité des enseignants du premier degré reconnaissent qu'il faut modifier le fonctionnement de l'école, mais les annonces orales récentes de notre Ministre sont inacceptables en l'état.

En effet comment accepter de travailler une journée supplémentaire par semaine sans aucune compensation concernant les conditions de travail des enseignants? En nous proposant 25h30 devant élèves sans augmenter le nombre d'heures consacrées à la concertation des équipes, le Ministre choisit de nous demander un effort inadapté.

Les professeurs ont toujours accepté, depuis des dizaines d'années, des efforts dégradant leurs conditions de travail dès lors que les réformes allaient dans l'intérêt des élèves. Aujourd'hui en demandant aux élèves de travailler 5 jours consécutifs et en refusant de prendre en compte l'absolue nécessité d'augmenter le temps de travail d'équipes (conseil de maîtres, conseils de cycles) en diminuant le temps devant élèves, nous nous dirigeons vers une situation pire que celle actuelle.

La réduction de la durée journalière sans réorganisation totale de l'environnement périscolaire est impossible.

Quid des Maternelles?

L'annonce d'une demi heure de devoirs par jour a été lancée sans réflexion profonde sur les modalités d'organisation. Les élèves de maternelles n'ont pas de devoirs. Que vont faire les enseignants de maternelle? Rejoindre les classes d'élémentaires les plus

proches? Lorsque des parents d'élèves seront en retard, comme cela arrive très fréquemment, les élèves d'élémentaire attendront-ils leur enseignant. L'administration donnera elle un ordre de mission pour changer ainsi d'école des enseignants n'étant pas en école primaire?

Localement, comment réduire la journée d'école sans obliger la quasi totalité des parents qui travaillent à avoir systématiquement recours au périscolaire? Comment les communes, qui n'avaient pas les moyens d'assurer la présence des emplois précaires à la rentrée, pourront-elles recruter suffisamment de personnel pour faire face à la forte demande d'accueil péri-scolaire qui se profile? D'autant qu'une partie des contrats n'a à ce jour trouvé qu'une solution provisoire...En choisissant le mercredi matin comme 5ème jour, quel va être l'état de fatigue des enfants le vendredi...

Notre école mérite mieux que des déclarations servant à prouver que le Ministère veut faire bouger les choses. En négociant sérieusement avec les représentants des organisations syndicales, le Ministre aura 5 ans pour redonner un nouvel élan à l'école. L'avenir de nos élèves, de nos enfants, mérite bien que l'on prenne le temps d'adapter la réforme à la réalité du terrain

Fabrice HALLER

Nous rencontrer ou nous écrire : 4 ter rue de la Cure - BP 279 - 97494 Ste Clotilde Cedex

Nous contacter : courriel à snuipp.974@wanadoo.fr - Tél : 02 62 28 99 40

Mobile : 06 92 42 49 49 (Nord) - 06 92 42 48 48 (Sud et Est) - fax : 02 62 29 09 61 - Site: <http://974.snuipp.fr>

Les mille et une facettes du métier

43h00 !!! C'est en moyenne le temps hebdomadaire que les enseignants du primaire consacrent à l'ensemble de leurs activités professionnelles ⁽¹⁾.

A partir d'une enquête flash, lancée en début de semaine et renseignée par plus de 30 000 enseignants des écoles, le SNUipp-FSU lève le voile sur la face cachée du travail enseignant.

Car enseigner ne se résume pas aux 27 heures hebdomadaires et réglementaires de service dont 25 heures 30 d'enseignement devant élèves. Le métier est constitué d'activités invisibles du grand public bien avant et bien après la classe.

D'après notre enquête, la préparation de la classe constitue la part prépondérante du travail « hors la classe » avec plus de 11 heures 30 qui lui sont consacrées en recherches, planification et élaboration des séances d'apprentissages, installation et fabrication du matériel pédagogique, préparation et correction des cahiers... Un temps professionnel qui se confond très souvent avec le temps personnel. Un récent rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale ⁽¹⁾ pointait qu'une grande part de ces activités de préparation s'effectue « à domicile » par l'enseignant le soir, le mercredi, le week-end, pendant les vacances...

A ces heures s'ajoute du temps pour travailler en équipe afin d'élaborer des projets pédagogiques : réunions d'équipe (1h15 en moyenne par semaine) et concertations informelles (1h45 en moyenne par semaine). Des temps indispensables pour réguler les situations difficiles, partager les interrogations face aux difficultés des enfants, envisager des solutions... Des collaborations professionnelles nécessaires au suivi des élèves plus fragiles mais qui se font le plus souvent entre deux portes.

Enfin, les enseignants disent consacrer en

moyenne près d'1h25 hebdomadaire à des entretiens avec les parents que ce soit sur rendez-vous ou de manière informelle, le matin ou le soir après la classe.

S'agissant des directrices et directeurs d'école, ils mènent quant à eux une forme de « double vie ». Tout en étant le plus souvent chargés de classe et donc astreints au temps de préparation, ils gèrent aussi l'animation de l'équipe, la planification de l'occupation des locaux, la collecte, le tri et la diffusion des informations institutionnelles, la relation avec les élus et les partenaires... Avec plus de 44 heures de travail par semaine, ils ne ménagent pas leurs efforts, le temps de décharge actuellement attribué pour remplir toutes ces missions étant loin de suffire. Les discussions les concernant, annoncées par le ministre, devront être l'occasion de repenser leur charge de travail, leurs responsabilités, les conditions pour y faire face (formation, temps de décharge, aide...) et une véritable reconnaissance de leurs missions.

Depuis trop longtemps, ce travail invisible mais bien réel n'est pas reconnu. Il participe pourtant à la réussite des élèves. La nécessité de sortir d'un exercice solitaire du métier et de s'appuyer sur une dimension plus collective de la prise en charge des apprentissages a été largement reconnue lors de la concertation. C'est d'une véritable discussion sur le métier d'enseignant prenant en compte le travail en équipe et les relations aux familles et aux partenaires dont l'école a besoin aujourd'hui. Cette enquête montre qu'il est temps de mieux prendre en compte les nombreuses missions réalisées par les enseignants au service des apprentissages des élèves. La révision des rythmes scolaires offre une belle occasion. Le ministre doit la saisir de toute urgence. C'est ce que le SNUipp-FSU lui demande.

1: Ce chiffre rejoint ceux du rapport de l'Inspection générale, Les composantes de l'activité professionnelle des enseignants outre l'enseignement dans les classes, Juillet 2012

**Nous rencontrer ou nous écrire: 4 ter rue de la Cure - BP 279 - 97494 Ste Clotilde Cedex-
Nous contacter : courriel à snuipp.974@wanadoo.fr et snu974@snuipp.fr -
Tél : 02 62 28 99 40 Mobile : 06 92 42 49 49 (Nord) - 06 92 42 48 48 (Sud et Est) -
fax : 02 62 29 09 61**

Site: <http://974.snuipp.fr>



Une forte participation:

Le SNUipp974 a organisé sa première journée de formation syndicale de l'année scolaire, le 02 Novembre au Tampon, dans la salle Paul Badre gracieusement mise à notre disposition par la mairie.

Dans une période essentielle de négociations avec le ministère, concernant les conditions de la refondation de l'école, vous êtes nombreux () à être venus pour vous tenir informés des conditions de travail qui seront les vôtres à la prochaine rentrée scolaire et échanger sur les actions à entreprendre avec les élèves atteints de «DYS» dans nos classes...

IMPORTANT

Le **SNUipp 974** a dû défendre nombre de collègues sur lesquels plusieurs IEN faisaient pression pour limiter le nombre de participants à la formation syndicale. Nous avons dû écrire à deux reprises au Directeur Académique pour obtenir le respect de la loi.

Certains collègues ont été induits en erreur par des courriers de leurs IEN les informant d'un avis défavorable. Cet avis correspondait à celui que leur IEN émettait concernant leur demande mais ne correspondait aucunement à la réponse du DASEN à qui ils avaient adressé leur demande.

Un accord, souvent mis en avant par ces IEN, a pour objet de permettre au DASEN de limiter le nombre total de participants au niveau départemental. En aucune façon un IEN ne peut évoquer un nombre trop important de participants dans une école. Le délai important pour déposer la demande doit permettre le cas échéant d'organiser les remplacements.

Pour votre prochaine formation pensez donc à attendre la réponse du DASEN et uniquement la sienne. **Sans réponse 15 jours avant votre formation celle-ci vous est accordée**, pour autant que vous ayez bien transmis votre demande un mois avant la formation et ceci quel que soit l'avis émis par votre IEN.



Très peu de professeurs stagiaires ont participé à la journée de formation syndicale du 02 Novembre 2012 qui se déroulait au Tampon. Votre position de stagiaire ne restreint pas vos droits surtout ceux concernant la formation. Vous avez le droit de demander à participer à ces formations durant lesquelles vous pourrez vous tenir informés de l'actualité ministérielle concernant vos conditions de travail.

N'hésitez pas à contacter la **commission IUFM / PES du SNUipp 974** pour vous assurez d'être prévenus de la prochaine journée de formation ou la prochaine demi-journée d'information syndicale. Ces formations et informations sont ouvertes aux syndiqués et aux non syndiqués.

Si vous êtes locataire **contactez le SNUipp974** pour participer à la formation déclaration d'impôts afin d'apprendre à remplir votre déclaration d'impôts avec les spécificités de la profession de professeur des écoles.

En outre le **SNUipp974 distribue des clés USB** aux jeunes professeurs, contenant de nombreux éléments indispensables à une entrée sereine dans l' Education Nationale. Bien évidemment ces clés sont en nombre limité et leur distribution se fera en priorité aux professeurs d'écoles stagiaires (PES) qui décideront de rejoindre le SNUipp 974. Le conseil syndical a décidé de baisser la **cotisation de ces PES à 99€ pouvant être réglée en 4 fois** : compte tenu du **crédit d'impôt à hauteur de 66%**, cela ramène le coût réel de la cotisation à moins de 34€ !!!

En outre votre adhésion permet également d'assister à la formation déclaration d'impôts.

Cette année la commission PES du SNUipp974 se relance, n'hésitez donc pas à contacter vos conseillers, ils sont là pour vous répondre et vous aider :

Toutes zones + Zone EST
HALLER Fabrice
Fabrice.Haller@ac-reunion.fr
06 92 21 21 15

Zone Nord
VIVENS Tristan
Tristan.vivens@wanadoo.fr
06-92-01-45-85

L'année de stagiaire : un rythme INFERNAL!

Chaque année **nous dénonçons les mêmes difficultés concernant l'entrée dans le métier des PES**. Voulant bien faire et préparer à fond toutes leurs séances, les professeurs stagiaires ne mettent que quelques semaines à avoir des cernes sous les yeux. Des préparations jusqu'à pas d'heures, des formations quasiment tous les mercredis et bien évidemment les mêmes réunions que tous les autres enseignants. **Cette formation** couplée à un année en poste à temps plein est parfaitement **intenable** et elle est **dénoncée depuis des années par le SNUipp974**. Nous demandons une formation de qualité alternant des périodes de formation et des périodes de responsabilité. Si les premières semaines de l'année des PES ressemblaient à cela, il faut bien reconnaître que depuis début septembre leur rythme est tout autre... **La situation des PES est alors assez différente d'une école à l'autre**. Certains soutenus par les collègues, leur évitant les pièges du métier, les aidant dans leurs préparations et leur donnant des conseils, traversent cette année sans véritable difficulté et entrent en douceur dans notre métier passionnant, d'autres au contraire arrivés dans des écoles où personne ne prend la peine de les soutenir sincèrement, oubliant par la même les années où ils débutaient dans le métier, survivent à ce rythme infernal et s'interrogent vite sur leur choix de profession. Ce n'est pas leur choix qui pose problème mais bel et bien les conditions dans lesquelles ils découvrent leur métier!.

Pour cela le **SNUipp974**, propose aux professeurs stagiaires de les aider dans cette entrée dans le métier (**clé USB, rendez vous conseil, formation syndicale, site Neosnuipp,...**)

Les bons plans du mois

Rejoindre le SNUipp974 c'est aussi être au courant des **informations, des aides et des primes** auxquelles vous avez droit!

Ce mois-ci:

- la circulaire concernant les **congés formation** vient de paraître. il faudra désormais saisir ses vœux de façon informatique fin janvier début février puis répondre très vite (sous 15 jours) par voie hiérarchique à l'accusé de réception, envoyé sur votre boîte mail professionnelle à la fermeture du serveur. Vous trouverez la circulaire complète sur **le site du SNUipp974**.

- la circulaire concernant le mouvement inter départemental (**permutations informatisées**) est parue, vous pouvez postuler à partir de l'application lprof, depuis le 15 Novembre et jusqu'au mardi 04 Décembre 12H00. Saisie des vœux sur SIAM/lprof Ce mouvement permet aux enseignants de changer de département pour suivre leur conjoint ou pour convenances personnelles.

N'oubliez pas de renvoyer une fiche récapitulative à votre syndicat. Vous trouverez la fiche de contrôle de barème ainsi que la circulaire sur le site Internet du **SNUipp974**

Elections de la FSU

La FSU organise actuellement ses élections. Celles-ci ont pour objet de valider la gestion et le rapport moral de l'équipe sortante mais également de désigner la nouvelle équipe.

Dans ce cadre le SNUipp974, seul syndicat du premier degré à la Réunion adhérent à la FSU, a adressé à tous les syndiqués à jour de cotisation au moment du vote le matériel nécessaire pour exprimer son choix.

L'équipe du SNUipp974 vous rappelle l'importance primordiale de ce vote et vous encourage à voter.

Campagne d'avancement

Nous venons de recevoir le projet d'avancement pour l'ensemble des collègues promouvables durant cette année scolaire. Apparaissent dans ce document autant les collègues passés à l'échelon supérieur avec effet rétro-actif au 1er septembre 2012 que ceux qui changeront d'échelon au mois de Juin 2013. N'hésitez donc pas à contacter la section du SNUipp pour savoir si vous allez changer d'échelon et si oui quand...

Etant données les vacances de l'été austral et le temps nécessaire à la trésorerie pour prendre en compte les changements d'échelon, ceux qui ont déjà changé d'échelon devraient commencer à toucher leur augmentation et le rattrapage éventuel avec la paye du mois de mars 2013...

Pour tous ceux qui n'apparaissent pas sur ce document ou ceux promouvables n'ayant pas obtenu satisfaction, vous serez probablement sur la campagne d'avancement de 2013/14 avec peut être un effet rétro-actif au 1er septembre 2013...

Dans tous les cas la position nationale du SNUipp et de la section de la Réunion est claire, nous demandons un meilleur accès à la hors classe pour ne plus avoir un pourcentage si faible de collègues y arrivant en fin de carrière mais bel et bien un large accès comme cela est le cas dans le second degré.

Fabrice HALLER

La page du Kisaitou

Le «kisaitou» est un ouvrage exclusif du Snuipp de 570 pages que vous pouvez acheter et qui répond à toutes vos questions sur les lois, décrets et arrêtés qui régissent votre métier. Disponible au siège du syndicat à Sainte Clotilde vous pouvez également l'acheter pour avoir toujours sous la main la réponse à des situations toujours différentes...

N'hésitez pas à appeler au siège à Sainte Clotilde. les questions les plus récurrentes trouveront leur place le mois suivant dans le journal!

Les réponses du Mois

QUESTION : La circulaire pour le congés formation vient de paraître mais qu'est-ce-que c'est exactement?

REPONSE : Ce congés régit par le décret 2007-1470 du 15/10/2007 ainsi que le NS 89-103 28/04/1989 permet aux fonctionnaires d'étendre ou d'élargir leur formation personnelle durant un maximum de trois ans durant toute leur carrière.

Ce congés est réservé aux enseignants ayant effectué 3 ans de service effectifs.

L'administration ne pouvant répondre à l'ensemble des demandes présentées chaque année, une circulaire définit chaque année les règles de barème permettant de départager les candidatures. Vous trouverez l'ensemble du calcul sur la circulaire venant de paraître début novembre mais pour simplifier les demandes des personnes ayant franchi les 10 ans d'AGS et encore suffisamment éloignés de la retraite sont favorisées. De même les demandes consécutives non satisfaites apportent une pondération assurant d'obtenir de congés après quelques demandes

consécutives.

Une indemnité forfaitaire de 85% du salaire brut, à laquelle s'ajoute l'indemnité de résidence, est versée mensuellement durant les 12 premiers mois.

L'agent s'engage à rester au service d'une des trois fonctions publiques durant le triple de durée du temps pour lequel il a été indemnisé.

A la fin de chaque mois et à la fin de la formation il faut remettre à l'administration une attestatin de présence effective en formation.

Pour vous aider à déposer votre demande qui se fera cette année de façon informatisée, n'hésitez pas à contacter votre section du **SNUipp974**.

LES PERMUTATIONS INFORMATISEES

La circulaire concernant les permutations informatisées vient de paraître. Ceux qui veulent changer de département doivent absolument en prendre connaissance car les dates et certaines règles évoluent chaque année.

Vos vœux s'effectuent à partir d'IPROF. Il est possible d'effectuer des vœux pour plusieurs départements limitrophes ou pas.

Tous les enseignants titulaires peuvent participer et les collègues en congés parental peuvent poursuivre celui-ci dans leur nouveau département en cas de satisfaction.

Les permutations sont un principe d'échange national entre toutes les demandes d'entrée et de sortie du département. Il est ainsi facile de sortir d'un département attractif et facile d'entrer dans un département peu demandé. Comme votre départ est compensé ce système permet de sortir d'un département dont l'administration refuse régulièrement les autorisations de sortie du département (EXEAT). Une bonification importante de points est prise en compte pour les rapprochements de conjoints et les séparations effectives. Une autre bonification importante concerne les collègues bénéficiant d'une RQTH.

Deux enseignants du premier degré ont également la possibilité d'effectuer des vœux liés.

Pour de plus amples renseignements votre section du **SNUipp974** est prête à vous recevoir pour vous aider à constituer votre dossier.

***Nous rencontrer ou nous écrire : 4 ter rue de la Cure - BP 279 -
97494 Ste Clotilde Cedex***

Nous contacter : courriel à snuipp.974@wanadoo.fr - Tél : 02 62 28 99 40

Mobile : 06 92 42 49 49 (Nord) - 06 92 42 48 48 (Sud et Est) -

fax : 02 62 29 09 61 - Site: <http://974.snuipp.fr>

***Les enseignants bénévoles au SNUipp donnent de leur temps pour vous,
nous faisons toujours le maximum pour répondre aussi vite que possible à
vos questions!!!***

Les Règles de votre mouvement changent!!

GT du 06 Novembre concernant le mouvement intra-départemental

Ce groupe de travail avait pour objet d'arrêter les prochaines règles du mouvement départemental. Les services de la DPEP avaient transmis aux différents syndicats une base de travail, concernant notamment une traduction de la plupart des priorités en points, afin de rendre plus lisibles les résultats

Le premier sujet qui a été abordé concernait les RQTH. De façon unanime, pour les syndicats, les problèmes liés à ce thème étant multiples, il a donc été décidé de le reporter en fin du groupe de travail, bien que la loi limite les moyens strictement d'action.

Les services de la DPEP ont donc proposé un document sur lequel une proposition de traduction en points des priorités liés à la RQTH et aux mesures de cartes scolaires apparaissait.

tout d'abord permettre de cumuler une priorité RQTH avec une priorité mesure de carte scolaire : cette situation est rare, néanmoins elle concerne quelques personnes chaque année. Désormais avec les points, une personne dans ce cas ne serait plus en concurrence avec un autre RQTH ou un autre enseignant victime de mesure de carte scolaire.

ensuite rendre plus lisible les résultats du mouvement. Si l'administration ne communique jamais les barèmes d'une tierce personne, il arrive parfois que des questions soient posées, de la part des syndicats ou directement à la DPEP, concernant des situations où un personnel RQTH ou une mesure de carte scolaire sont concernés.

Les seules priorités qui ont été laissées au mouvement 2013 concerneront donc les priorités sur des postes nécessitant un diplôme spécifique ou une inscription sur liste d'aptitude.

Jusqu'à présent les collègues qui cumulaient

des points de fidélité dans des écoles bonifiées et qui prenaient un congé formation, voyaient leur nombre d'années remises à 0. Ce ne sera plus le cas pour les congés formation et seule la durée du congés sera retirée du total de temps passé sur le poste. Ainsi dans ce cas le congé de formation devient suspensif. En revanche le congé parental et les disponibilités demeurent interruptifs.

Le SNUipp 974 a souligné des situations difficiles à justifier concernant les écoles bonifiées et celles qui ne le sont pas. Plusieurs autres syndicats partagent cette analyse. Mme CLEMENT explique que lorsque cette liste a été effectuée ce n'est pas le climat scolaire des écoles qui a été étudié mais bien les difficultés d'accès ainsi que le manque de stabilité des équipes. L'administration semble disposée à réétudier cette liste à l'avenir mais peut être pas d'ici le prochain mouvement.

Le débat s'est ensuite posé sur les points attribués pour les enfants, il a été décidé de ramener les points pour les enfants à 3 points pour le premier, un pour le second et un pour le troisième. Ce cumul est donc désormais limité à 5 points.

Certains enseignants touchés par des mesures de carte scolaire, voyaient jusqu'à présent leur bonification remise à zéro alors que leur déplacement n'était clairement pas de leur initiative. Désormais ces collègues bénéficieront du maintien de leur bonification, à condition qu'ils restent après la mesure de carte, sur un poste toujours bonifié et de même nature.

Un long échange a ensuite eu lieu concernant la prise en compte de l'ancienneté des services.

En effet l'AGS est trop concurrencée par les différentes bonifications. Il a été décidé pour le mouvement 2013 de doubler les points relatifs

à l'AGS : chaque année d'ancienneté équivaldra désormais à 2 points.

La CFTC avait soumis une série de propositions dont certaines étaient partagés par le SNUipp974, comme par exemple l'organisation de vœux pour le mouvement complémentaire ou l'augmentation du nombre de vœux possibles dans la première phase. Mme CLEMENT explique qu'elle se limite aux règles fixées par la circulaire ministérielle et qui ne permet pas ces différents éléments.

Le sujet des titulaires de secteurs a été abordé pour dénoncer l'attribution des supports aux différents TRS de façon arbitraire par certains IEN. Madame CLEMENT rappelle que l'IEN compose les différents postes, ensuite l'attribution devrait se faire lors d'une réunion dans chaque circonscription, afin que le barème soit pris en compte pour le choix des différents postes. Elle propose de rappeler cette règle aux IEN mais souligne que certains le font déjà puisqu'ils demandent les barèmes à la DPEP. En fin de réunion le sujet de la RQTH revient en débat. Tous les syndicats font remonter une exaspération de certains collègues devant le blocage des mouvements des zones sud et ouest.

Le SAIPER dénonce l'utilisation par certains collègues de la RQTH pour obtenir des postes de direction totalement déchargés. Mme CLEMENT et Mme NICOL interviennent immédiatement pour rappeler que cela ne correspond pas à la réalité car l'an dernier seuls 3 postes ont été attribués ainsi. En outre 68 RQTH l'an dernier ne représentent qu'environ 1% des enseignants. De plus Mme CLEMENT demande de noter que si 68 demandes de RQTH ont été prises en compte, une trentaine ont été refusées, ce qui confirme qu'une RQTH ne s'obtient pas facilement. Enfin la reconnaissance

RQTH n'est pas toujours visible. Pour autant si elle a été accordée, d'abord par la MDPH puis par les deux médecins conseils de l'éducation nationale, qui voient tous les dossiers, c'est qu'elle est totalement fondée. Par exemple la reconnaissance peut tout à fait être liée à un enfant handicapé de l'enseignant, ce qui explique que certains enseignants ne présentent pas toujours de handicaps visibles.

De plus Mme CLEMENT rappelle que pour chaque collègue RQTH les postes demandés au mouvement sont tous étudiés un à un avec le médecin conseil au vu du handicap concerné. Dans ce cadre de nombreux vœux sont refusés par le médecin conseil.

Il est indispensable que la DPEP communique davantage sur les règles de reconnaissance de travailleur handicapé pour dissiper des « fantasmes » sur d'éventuelles tricheries. En effet certains collègues se voient stigmatisés ce qui totalement inadmissible. Si seules les zones sud et ouest voient beaucoup de dossiers RQTH, c'est en partie car les autres zones ne nécessitent pas de gros barèmes pour obtenir un poste en adéquation avec le handicap de certains enseignants. Ainsi des enseignants pouvant prétendre à la RQTH de l'est ne feraient pas toujours reconnaître cette qualité selon Mme CLEMENT.

L'ensemble des syndicats s'entendent pour souligner que les postes de direction, notamment ceux déchargés à 100%) ne sont pas systématiquement une solution pour les collègues RQTH. Madame CLEMENT souligne que cet élément est connu de l'administration qui en fait régulièrement part au médecin conseil lors de l'analyse des vœux. Les syndicats rappellent qu'il semblerait plus adapté d'augmenter nettement le nombre de postes adaptés, permettant à ces collègues de meilleures conditions de travail sur le poste actuel.

Nous rencontrer ou nous écrire : 4 ter rue de la Cure - BP 279 - 97494 Ste Clotilde Cedex

Nous contacter : courriel à snuipp.974@wanadoo.fr - Tél : 02 62 28 99 40

Mobile : 06 92 42 49 49 (Nord) - 06 92 42 48 48 (Sud et Est) -

fax : 02 62 29 09 61 -

Site: <http://974.snuipp.fr>